

SPPPI - Kfé réponses

Le vieillissement des installations industrielles - Eclairage sur le pourtour de l'étang de Berre



SPPPI

KFé Réponses 28/02/2023

Plan de modernisation des installations industrielles (PM2i)

SPPPI

Plan de modernisation des installations industrielles

PM2I ne concerne que : les canalisations, les racks, les bacs, les caniveaux, les cuvettes de rétention...

Arrêté Ministériel du 4 octobre 2010

Rapidement, les entretiens sont sortis du cadre de PM2I.

SPPPI

Etude vieillissement industriel - entretiens dans le cadre de l'étude

Série d'entretiens menés avec les acteurs du pourtour de l'étang de Berre pendant un an, de juin 2020 à mai 2021.

Interview de 11 entités différentes (16 personnes) :

2 Syndicats

2 associations

1 QHSE

1 collectivité

1 Industriel

1 GMIF

1 DREAL

1 métropole

1 député

SPPPI

Synthèse de l'étude – volet 1

Impacts sur les riverains

SPPPI

Impacts sur les riverains / 1

Positifs

- Financement des installations sportives, culturelles et sociales grâce aux taxes versées par les industriels.
- Emploi direct, et aussi indirect via la sous-traitance.

SPPPI

Impacts sur les riverains / 2

Négatifs

- Impacts sanitaires via notamment la pollution de l'air et les maladies graves et chroniques impliquées : Fos EPSEAL (étude participative en santé-environnement ancrée localement)
- Le bruit et les torchages
- PPRT 10 % à la charge des riverains
- Impact foncier sur la commune

SPPPI

Impacts sur les riverains / 3

Communication des industriels

- Site internet Allo-Industries
- Fiche G/P : Communes
- CLIE et CSS, très peu de personnes conviées, compliqué
- N° Vert zip-com

SPPPI

Synthèse de l'étude – volet 2

Vieillesse

Perception du vieillissement

Le terme de vieillissement pose problème car ce n'est pas un sujet en soi. Ce n'est pas l'âge de l'installation qui est problématique, c'est son intégrité, son historique, sa fiabilité.

C'est par les instances CSE et les commissions santé-sécurité que passent les informations, par exemple s'il y a des investissements à faire sur un équipement vieillissant ou une grosse opération de maintenance.

Technique

Les indices de vieillissement sont suivis par le service d'inspection : ils font de l'inspection visuelle et de l'inspection de mesure. En plus de ces contrôles réguliers, le vieillissement est contrôlé pendant les arrêts techniques.

Chaque équipement a ainsi un plan qui suit les contrôles à faire selon des échéances définies. L'intervalle entre 2 contrôles est ainsi défini par le minimum de :

- l'intervalle imposé par la réglementation
- l'intervalle issue d'un calcul de la durée de vie corrigé par un coefficient de sécurité

Facteur humain et organisationnel

Les intérimaires et sous-traitants, souvent très nombreux, sont très peu accompagnés / formés sur le terrain alors qu'ils ne connaissent pas bien le procédé.

La mise en place d'une gestion prévisionnelle du personnel par le service RH est nécessaire : analyse des futurs départs et des mesures à prendre (recrutement extérieur, mobilité interne groupe voire site)

Mutation de l'activité

Il y a très peu de cas sur le pourtour de l'étang de Berre mais ailleurs en France.

Sur le site de Lavera par exemple, il y a eu un remplacement des électrolyses chlore par la mise en place d'une membrane bipolaire.

SPPPI

Synthèse de l'étude – volet 3

Accidentologie

SPPPI

Accidentologie

Risques + impacts

- Audit initial et plan de travaux à réaliser
- Quand une installation vieillit, elle a plus de risques d'accidents. Mais le plan de modernisation permet d'en réduire le nombre.
- Il y a très peu de travaux préventifs mais plutôt des travaux curatifs.

SPPPI

Synthèse de l'étude – volet 4

Mode Transitoire ou dégradé

SPPPI

Mode transitoire / 1

Impacts sur les riverains

Le mode dégradé est mis en place quand un équipement fonctionne mal, et que l'on définit des mesures compensatoires pour continuer à travailler.

Les modes dégradés et transitoires ont un impact plus important que le fonctionnement normal sur l'environnement donc sur les populations riveraines.

SPPPI

Mode transitoire / 2

Dépassement Valeurs Limites d'Emissions

En marche dégradée, les VLE sont inchangées.

En cas de dépassement des VLE, l'information est transmise à la DREAL. Les mesures correctives sont également transmises à la DREAL.

Les VLE ne s'appliquent pas lors des torchages.

SPPPI

Mode transitoire / 3

Rôle de la DREAL

- Visite prévue et visite inopinée
- Suivi des autocontrôles
- AP de mise en demeure

SPPPI

Les préconisations du mouvement FNE

- Réaliser un état des lieux et un bilan de l'efficacité du PMII après cette décennie de déploiement et évaluer la pertinence d'en réaliser un second.
- Promouvoir une régularité dans l'information et la mise à jour de l'état des lieux du vieillissement en France, de manière globale et sectorielle.
- Elargir les mesures de surveillance et d'action contre le vieillissement à toutes les installations industrielles, et a minima en priorité à celles couvertes par le régime de l'enregistrement qui ne sont pas couvertes par le PMII.

SPPPI

Les préconisations du mouvement FNE

-Mettre à jour la liste des principaux vecteurs et facteurs de vieillissement à l'aune du changement climatique.

- Affiner et mettre à jour les connaissances en matière de vieillissement des équipements et infrastructures industriels. Le plan de modernisation ne portait que sur le « comportement des équipements à risques » et n'incluait pas les facteurs humains et organisationnels (FHO) du vieillissement ni les éventuels fonctionnements en mode « dégradé ».



Merci de votre attention